



Logements locatifs sociaux - 2020

État d'avancement au 31 octobre

Objectifs d'agrèments

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 3 mars 2020 a fixé un objectif de base de **12 849** logements et un objectif de 326 logements à redéployer ultérieurement.

L'objectif de base de 12 849 logements se décompose en **4 333** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), **6 075** prêts locatifs à usage social (PLUS) et **2 441** prêts locatifs sociaux (PLS). Il comprend un objectif de **200** PLAI adaptés.

L'enveloppe territorialisée correspondante est de 44 166 000 € sur le fonds de concours 479 du FNAP. Elle inclut une enveloppe de 1,5 M€ pour les bonifications pouvant être accordées aux logements PLAI/PLUS en acquisition-amélioration, ainsi qu'une enveloppe de 200 000 € pour l'appel à projet sur les matériaux biosourcés.

État de l'avancement des agrèments

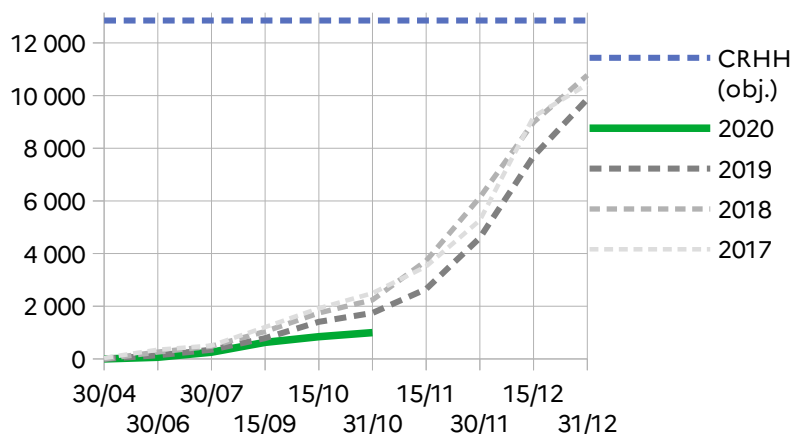
En nombre de logements PLAI/PLUS/PLS

Au 31 octobre, **71** dossiers sont agréés pour **997** logements locatifs sociaux, soit 7,8 % de l'objectif (13,6 % en 2019 et 17,7 % en 2018).

Par ailleurs, 90 dossiers sont programmés pour 2 328 logements.

Éléments de conjoncture :

- crise sanitaire liée à la covid19,
- élections municipales du 28 juin.



État de l'avancement des agrèments par territoire de gestion

En nombre de logements PLAI/PLUS/PLS

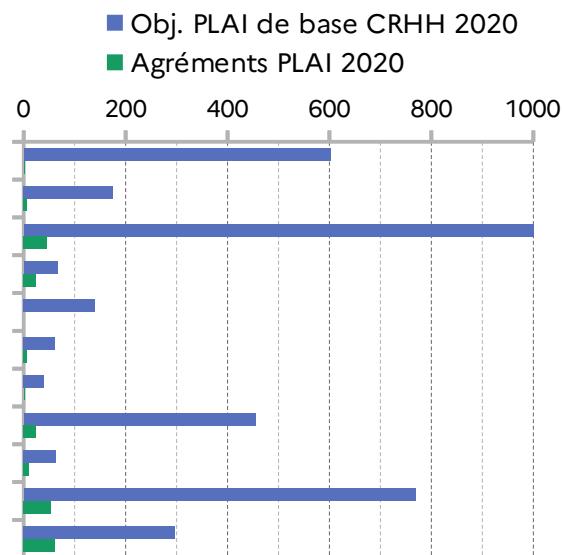
Au 31 octobre, les délégataires des aides à la pierre ont agréés un nombre de logements inférieur à 5 % de leur l'objectif, excepté Arles-Crau-Camargue-Montagne (40%).

Ce nombre oscille entre 10 et 25 % dans les territoires gérés par les services de l'État.

Gestionnaires des aides à la pierre :	Nombre de LLS PLAI / PLUS / PLS	Obj. 2020 de base	% Obj. 2020 de base
Nice-Côte-d'Azur	7	1 721	0,4%
Sophia-Antipolis	20	500	4,0%
Aix-Marseille-Provence	220	5 000	4,4%
Arles-Crau-Camargue-Mont.	69	173	39,9%
Dracénié Provence Verdon	0	400	0,0%
DDT Alpes-Haute-Provence	23	175	13,1%
DDT Hautes-Alpes	57	240	23,8%
DDTM Alpes-Maritimes	139	1 300	10,7%
DDTM Bouches-du-Rhône	33	190	17,4%
DDTM Var	228	2 300	9,9%
DDT Vaucluse	201	850	23,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	997	12 849	7,8%

■ Objectif de base CRHH 2020
■ Agrèments 2020

	PLAI		PLUS		PLS	
	PLAI agréés	Objectif de base 2020	PLUS agréés	Objectif de base 2020	PLS agréés	Objectif de base 2020
MET NCA	2	0%	4	0%	1	0%
CA SA	6	3%	14	6%	0	0%
MET AMP	46	3%	103	4%	71	7%
CA ACCM	24	36%	36	43%	9	37%
CA DPVA	0	0%	0	0%	0	0%
DDT 04	6	10%	17	15%	0	0%
DDT 05	2	5%	7	14%	48	32%
DDTM 06	24	5%	34	6%	81	31%
DDTM 13	10	16%	14	16%	9	24%
DDTM 83	54	7%	65	5%	109	35%
DDT 84	61	21%	124	32%	16	9%
PACA	235	5%	418	7%	344	14%



Au 31 octobre, **235** logements **PLAI** ont été financés pour un objectif de 4 333 (5,4%).
Aucun PLAI adapté n'a été agréé au 31 octobre.

Autorisations d'engagement pour les logements PLAI et PLUS

Les acteurs de l'habitat en Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficient d'une stabilité des règles de financement de l'État depuis 5 ans. Les enveloppes territoriales fixées en CRHH sont constituées d'une enveloppe pour les **PLAI**, avec un montant moyen de subvention de **9 800 € / logement**, et une enveloppe gérée en DREAL pour le financement des primes pour les PLUS/PLAI en acquisition-amélioration.

Les primes maximales, pouvant être accordées en acquisition-amélioration, ont été fixées suivant les types de situation rencontrées :

- 10 200 € / logement si l'opération contient moins de 15 logements après travaux et présente un coût de travaux supérieur à 1 000 € (HT) / m² de surface utile ;
- 6 800 € / logement si l'opération a lieu dans un immeuble construit antérieurement à 1948 ;
- 6 800 € / logement si l'opération est située dans une commune retenue « action cœur de ville » ;
- 3 400 € / logement si l'opération ne répond pas à l'un des trois critères ci-dessus.

	CRHH 2020 (enveloppe de base)	Consommation AE
Nice-Côte-d'Azur	5 899 600	26 400
Sophia-Antipolis	1 715 000	58 800
Aix-Marseille-Provence	16 317 000	529 000
Arles-Crau-Camargue Mont.	646 800	278 000
Dracénié Provence Verdon	1 372 000	0
DDT Alpes-Haute-Provence	597 800	81 200
DDT Hautes-Alpes	392 000	19 600
DDTM Alpes-Maritimes	4 459 000	284 090
DDTM Bouches-du-Rhône	617 400	98 000
DDTM Var	7 536 200	778 400
DDT Vaucluse	2 910 600	719 400
Acquisition-Amélioration	1 502 600	(inclus)
Matériaux biosourcés	132 000	(inclus)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	44 098 000	2 872 890

Au 31 octobre, un peu moins de 2,9 millions d'euros ont été engagés (FNAP 479).
126 logements ont pu bénéficier de 628 800 € de l'enveloppe acquisition-amélioration.

Utilisation des matériaux biosourcés

Une nouvelle prime est mise en place cette année concernant l'utilisation des matériaux biosourcés. À la suite de l'appel à projet, 3 dossiers ont été retenus pour une enveloppe de 132 000 € (33 logements).

Programmation 2020

Les intentions (dossiers proposés) des maîtres d'ouvrages dans l'outil partagé SPLS s'élèvent à 10 000 logements au 31 octobre. Ces intentions représentent 78 % de l'objectif de base de 12 849 (94 % en 2019).

Au 31 octobre, les gestionnaires des aides à la pierre ont programmé 3 325 logements (161 dossiers) dans SPLS (dont 997 (71 dossiers) déjà instruits), soit 33 % des intentions en logements.

26 % de l'objectif de base de 12 849 est donc programmé (contre 41 % en 2019).

À deux mois de la fin d'année de gestion, il est nécessaire que les maîtres d'ouvrages et les gestionnaires finalisent la programmation des demandes et s'accordent sur le dépôt des dossiers pour permettre une instruction idoine et une consommation satisfaisante des autorisations d'engagement FNAP.